Votre site Web sfr.fr

→ Mon Compte : Gérer et suivre votre option SFR HomeScope.

→ Assistance

Retrouver des conseils pratiques, des documents utiles et les réponses à vos questions sur votre service SFR HomeScope.

→ Boutique en ligne : Pour acheter une caméra supplémentaire.

Votre Service Client

- Depuis votre mobile : Composez le 900 * Lundi au samedi : 7h-21h pour les abonnés
- Depuis un poste fixe (prix d'un appel local) :
 1023 pour les abonnés
- → Par courrier : l'adresse de votre Service Client est indiquée sur votre facture

*Temps d'attente gratuit pour les abonnés puis prix d'un appel normal.

Accédez à votre service Homescope : Depuis internet : homescope.sfr.fr Depuis votre mobile : m.homescope.fr

CODE D'ACCÈS :

Il vous permettra d'enregistrer votre caméra depuis le site **homescope.sfr.fr** (ce code se trouve également sous votre caméra). 402097- 5FR - SA au capital de 1 347 441 147,90 - RCS Paris 403 106 537 - Novembre 2009 - FR - WIFI - SERCOMM CORPORATION



sfr.fr



SOMMAIRE

	SFR HomeScope	6
	Contenu du pack SFR HomeScope	6
	Présentation du service	7
	1. Descriptif du matériel	8
	2. Configuration recommandée	9
I	Installation	10
	 Ma première caméra Raccordement du minihub à votre Box Internet Alimentation du minihub et de la caméra Enregistrement de la caméra. Bien positionner votre caméra Positionnement optimal pour la détection de mouvements Fixation de la caméra 	10 10 11 12
	 2. Ajouter d'autres caméras a. Raccordements b. Enregistrement de votre nouvelle caméra c. Etendre la couverture de votre réseau WiFi 	12 13 13 13
II	Utilisation	14
	 Depuis un ordinateur relié à Internet Contrôler et visualiser vos caméras Configurer et visualiser vos alertes Visualiser l'historique des évènements Visualiser et télécharger vos enregistrements Visualiser et télécharger vos vues panoramiques 	14 14 16 17 17
	 Depuis un téléphone mobile a. Contrôler et visualiser vos caméras 	18 18

IV	Respect de la vie privée et législation	
	1. Bouton intimité	20
	2. Sécurisation de l'accès depuis votre compte personnel aux vidéos enregistrées	20
	3. Visualisation de votre caméra à distance	20
	4. Protection de la vie privée-Données personnelles	20
V	Conseils de dépannage	22
	 Description des indicateurs lumineux Dans le cas où vous avez une caméra et un minihub Dans le cas où vous avez plusieurs caméras et minihubs 	22 22 23
	2. Résolution rapide	24
VI	Annexes	25
	 a. Sécurité d'emploi b. Déclaration de conformité c. Recyclage du produit 	25 25 26

b. Visualiser vos alertes sur votre mobile

19

I. SFR HomeScope

CONTENU DU PACK SFR HOMESCOPE

1. Caméra motorisée avec détecteur de mouvements



3. Câble réseau Ethernet

4. Adaptateur secteur caméra

5. Cordon d'alimentation USB pour le minihub

6. Adaptateur secteur USB

7. Kit de fixation (support, chevilles et vis)

8. Guide d'utilisation



PRÉSENTATION DU SERVICE

SFR HomeScope est un service de vidéo-surveillance qui vous permet de garder le contact avec votre foyer, où que vous soyez !

Grâce à une caméra performante et très simple d'utilisation, SFR HomeScope vous permet :

- D'être alerté par SMS/MMS/e-mail en cas de détection de mouvements à votre domicile
- D'accéder à distance aux vidéos de votre caméra depuis un PC ou un mobile 3G.
- De diriger votre caméra à tout moment depuis un PC ou un mobile 3G.

Une application pour mobile est également disponible pour les détenteurs de certains web phones (voir liste des mobiles sur sfr.fr.).

1. DESCRIPTIF DU MATÉRIEL

a. Caméra



b. Minihub



2. CONFIGURATION RECOMMANDÉE

Le service SFR HomeScope est un service réservé aux abonnés mobiles SFR (hors SFR La Carte, Forfaits Bloqués, Les Minis de SFR et SFR Business Team).

CONNEXION INTERNET HAUT DEBIT

- SFR HomeScope est compatible avec toutes les box Internet.
- Vérifiez que vous avez une prise réseau Ethernet disponible sur la box Internet (hors prise réservée à la TV).

MOBILE

Pour accéder aux vidéos de votre caméra depuis votre mobile dans les meilleures conditions, SFR recommande l'utilisation d'un téléphone mobile 3G.

ORDINATEUR

Pour accéder aux vidéos de votre caméra depuis votre ordinateur, vous devez posséder la version 7 ou supérieure du logiciel Adobe Flash™ Player. Pour la télécharger, rendez-vous sur : **get.adobe.com/fr/flashplayer/**

Pour plus d'information rendez-vous sur **sfr.fr rubrique Vos Services**.

II. Installation

1. MA PREMIÈRE CAMÉRA

a. Raccordement du minihub à votre Box Internet

Le minihub est nécessaire pour connecter la caméra derrière n'importe quelle Box Internet.

- Placez votre minihub à côté de votre Box Internet,
- Branchez le câble réseau Ethernet sur la prise « RESEAU » de votre minihub.
- Branchez l'autre extrémité du câble réseau Ethernet sur une prise libre de votre Box Internet (hors prise réservée à la TV).
- Eloignez le minihub de votre Box Internet à une distance minimum de 50 centimètres.

A noter : Si vous n'avez pas de prise Ethernet disponible, nous vous conseillons de vous procurer un switch Ethernet afin d'ajouter des prises réseaux disponibles. Pour plus de détails, rendez-vous sur **www.sfr.fr rubrique Assistance>Téléphonie Mobile**

b. Alimentation du minihub et de la caméra

- Si votre box Internet dispose d'une prise USB libre, branchez sur la Box Internet le cordon d'alimentation USB fourni avec le pack de votre SFR HomeScope, puis raccordez l'autre extrémité à la prise « ALIM. » du minihub. Sinon utilisez l'adaptateur secteur USB.
- Placez la caméra à l'endroit souhaité (voir paragraphe II. d)
- Branchez l'adaptateur secteur de la caméra sur une prise électrique puis raccordez-le à votre caméra.

Après le démarrage (une minute environ), vérifiez que le voyant du minihub est vert fixe et que les voyants

« ALIM » et « RÉSEAU » de la caméra sont verts fixes également. Si c'est le cas, votre caméra est bien associée à votre Box Internet.





c. Enregistrement de la caméra

Une fois votre matériel installé, vous pouvez enregistrer votre caméra depuis votre ordinateur sur votre compte personnel.

- Depuis votre navigateur Internet, entrez l'adresse homescope.sfr.fr.
- Entrez le numéro de mobile SFR associé à la souscription de l'option SFR HomeScope et votre code personnel (code utilisé pour vous identifier sur sfr.fr rubrique Mon Compte).

A noter : Si vous ne connaissez pas votre code, cliquez sur « Code personnel oublié » et suivez les indications données afin de recevoir un code par SMS ou par e-mail.

• Une fois connecté, à partir de l'onglet « Caméras », cliquez sur le bouton :



Pour pouvoir associer votre caméra à votre compte personnel, veuillez entrer le « Code d'accès » inscrit sous votre caméra ainsi qu'au dos de ce guide. Le code est composé de 16 caractères alphanumériques.

Une fois la caméra ajoutée, elle effectuera 2 clignotements et un hochement.

Votre caméra est maintenant opérationnelle !

Vous pouvez y accéder et la diriger depuis votre mobile ou votre ordinateur. Rendez-vous dans le chapitre suivant pour tout savoir sur son utilisation.

A noter : Pour réaliser l'enregistrement de votre caméra vous devez préalablement avoir souscrit l'option SFR HomeScope. Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez souscrire cette option sur www.sfr.fr rubrique > Choisir de nouvelles options > Sécurité, assurance et assistance ou contactez le Service Client :

- Au 900 depuis votre mobile SFR* (lundi au samedi: 7h-21h pour les abonnés)
- Au **1023** depuis un poste fixe (prix d'un appel local).

*Temps d'attente gratuit pour les abonnés SFR puis prix d'un appel normal

d. Bien positionner votre caméra

Une fois votre caméra SFR HomeScope associée à votre minihub, vous pouvez la placer où vous le désirez chez vous (sous réserve de couverture WiFi).

i. Positionnement optimal pour la détection de mouvements

Pour un champ de vision optimal, la caméra doit être placée, de préférence, dans un angle, en hauteur.

Par ailleurs :

- Ne la dirigez pas vers une ouverture extérieure (de type fenêtre).
- Ne la dirigez pas vers des sources de chaleurs (radiateurs).
- Évitez de l'installer à proximité d'objets métalliques ou d'un panneau électrique.
- Évitez de masquer le détecteur infrarouge avec des objets.
- Si vous posez la caméra sur un meuble, vous pouvez la rapprocher du bord pour maximiser la détection infrarouge.

ii. Fixation de la caméra

La caméra peut être posée sur un meuble ou fixée au plafond.

Pour la fixer à l'aide du kit de fixation :

- Faites trois trous au plafond à l'aide du support de la caméra.
- Fixez le support à l'aide des chevilles et des vis fournies.
- Fixez la caméra en la glissant dans le support.
- Glissez la caméra jusqu'à ce qu'elle soit fixée de façon sûre à son support.

La fixation fournie dans le pack SFR HomeScope est uniquement adaptée à une pose au plafond. Lorsque votre caméra est fixée à l'envers, vous devez inverser son image afin de la voir à l'endroit. Pour cela, rendezvous sur le site web de contrôle de votre caméra (voir chapitre III). Une fois connecté, cliquez sur le bouton «configuration» situé à côté de l'image de la caméra concernée. Cochez ensuite la case « Inversée » et validez.

2. AJOUTER D'AUTRES CAMÉRAS

Avec la souscription de l'option SFR HomeScope, vous pouvez associer jusqu'à 4 caméras maximum.

a. Raccordements

Dans le cas où vous avez plusieurs caméras dans un même domicile, il vous est possible d'associer vos nouvelles caméras au minihub déjà installé. Pour cela :

- Pendant la phase d'association, placez la nouvelle caméra à une distance d'environ 1 mètre de votre minihub.
- Branchez votre nouvelle caméra à l'aide de l'adaptateur secteur fourni.
- Appuyez 1 seconde sur le bouton d'association WPS de votre minihub (voir chapitre l.1) qui est déjà relié à votre box Internet.





- Appuyez 1 seconde sur le bouton d'association WPS de votre caméra (voir chapitre l.1).
- Lorsque le voyant «RESEAU» de votre caméra passe au vert fixe, l'association est réussie.

Reportez-vous à la partie II.1.d pour bien placer votre caméra.

b. Enregistrement de votre nouvelle caméra

Référez-vous au chapitre « Enregistrer la caméra » décrite au paragraphe II. 1.c.

c. Etendre la couverture de votre réseau WiFi

Un second minihub vous permet d'étendre votre couverture WiFi («mode répéteur») afin d'installer une caméra éloignée.

Pour cela procédez de la façon suivante :

- Branchez l'adaptateur secteur du deuxième minihub sur une prise électrique. Ne branchez pas de câble réseau sur ce minihub.
- Lorsque le voyant orange du deuxième minihub devient fixe appuyez sur le bouton d'association WPS (voir chapitre I.1) du minihub principal branché à votre box Internet. Il va se mettre à clignoter en vert.
- Puis appuyez sur le bouton d'association WPS (voir chapitre l.1) du deuxième minihub.

Durant l'association les deux minihubs clignotent en vert.



A la fin du processus, le nouveau minihub clignote en orange puis passe au vert fixe.

La distance conseillée est d'une vingtaine de mètres maximum entre chaque minihub. Attention, selon l'épaisseur des murs séparant les minihubs cette distance peut être inférieure.

III. Utilisation

Grâce au service SFR HomeScope vous pouvez garder le contact avec votre foyer où que vous soyez. Découvrez comment piloter votre caméra depuis votre mobile ou votre ordinateur, recevoir des alertes en cas de détection ou encore enregistrer des vidéos...

1. DEPUIS UN ORDINATEUR RELIÉ À INTERNET

a. Contrôler et visualiser vos caméras

 Pour utiliser SFR HomeScope depuis votre ordinateur, rendez-vous sur homescope.sfr.fr.



BOUTONS DE CONTRÔLE

- Finclenche/arrête la vision nocturne infrarouge.
- Remet votre caméra en position initiale.
- Définit la position initiale. Les vidéos d'alertes seront filmées depuis cette position.
- Déclenche un balayage horizontal pour avoir un aperçu rapide de toute la pièce.
- Orée une vue panoramique 360°.
- Bouton de configuration des caméras.
- Vidéo en plein écran.
- Enregistre une séquence vidéo.
- Enregistre une photo.

CONSEILS ET ASTUCES D'UTILISATION

Lors de la configuration des caméras, vous pouvez :

- Donner un nom à vos caméras afin de les identifier plus facilement.
- Désactiver/activer le mouvement de balayage effectué par la caméra lors des détections.
- Appliquer le mode « animaux domestiques » : ce mode évite les fausses détections liées à la présence d'animaux domestiques à votre domicile. Il ne prend pas en compte les détections survenant dans la zone basse du champ de vision de la caméra (le tiers inférieur). Pour un positionnement optimal, veillez à définir la position initiale de votre caméra (voir bouton ci-dessus) de façon à ce que vos animaux domestiques ne déclenchent pas le capteur.
- Inverser le sens de l'image : dans le cas où votre caméra est fixée au plafond, cochez « inversée » afin de voir l'image à l'endroit.
- Désactiver les voyants de la caméra (ALIM et RESEAU). Le voyant «Caméra» restera fonctionnel par respect de votre vie privée.
- Calibrer la caméra : cela permet de redéfinir la position centrale de votre caméra.

b. Configurer et visualiser vos alertes

CONFIGURATION DES ALERTES

Paramètraae de vos alertes

Dans l'onglet «Alertes», vous pouvez définir les destinataires des alertes envoyées en cas de détection de mouvement ainsi que le type d'alertes que vous souhaitez recevoir. Pour cela trois types d'alertes sont possibles :

- Réception de SMS et/ou MMS sur un numéro mobile SFR (voir chapitre III.2)
- Réception d'e-mails sur une ou deux adresses

Vous pouvez configurer la réception des 3 types d'alertes: SMS, MMS, et e-mail. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'alerte sur votre mobile, laissez le champ « numéro de mobile » vide

Activation /désactivation de l'envoi d'alertes

Vous pouvez depuis votre ordinateur activer ou désactiver l'envoi d'alertes. Allez dans l'onglet «Alertes» puis cliquez sur le bouton d'activation.

VISUALISATION DES ALERTES SUR ORDINATEUR

Réception de vos alertes par e-mail

Les alertes e-mails contiennent une photo et un lien vers une page web permettant de visualiser la vidéo enregistrée suite à la détection de mouvements.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'alerte e-mail, laissez les champs «adresse e-mail» vides

Consultation de l'historique de vos alertes

Dans l'onglet « Alertes » du site Web, vous retrouverez toutes les vidéos des dernières alertes. Vous pouvez filtrer les alertes par caméra à l'aide du menu déroulant.

Les vidéos enregistrées à la suite des alertes sont conservées pendant 1 mois puis automatiquement supprimées. Vous pouvez les télécharger afin de les conserver indéfiniment sur votre ordinateur ou sur votre mobile

À noter : Lors d'une détection de mouvement, une vidéo de 10 secondes est enregistrée (2 secondes avant la détection et 8 secondes après) et stockée sur votre compte personnel. Lors d'une détection, si la luminosité est faible, la caméra passe automatiquement en infrarouge.

c. Visualiser l'historique des evénements

L'onglet « Historique » affiche la liste des événements liés à l'usage de votre service SFR HomeScope.

Vous pouvez ainsi retrouver des informations (notamment date, heure, caméra concernée) sur les événements suivants :





_'accès à une de vos caméras depuis un ordinateur/mobile



La détection d'un mouvement (accès au numéro ou e-mail du destinataire 🧑 contacté)



le démarrage du mode intimité



Le changement d'un ou plusieurs paramètres de votre caméra

360 La création d'une vue panoramique

Le changement de position initiale de votre caméra

d. Visualiser et télécharger vos enregistrements

Depuis l'onglet «Enregistrements» vous retrouverez toutes vos vidéos enregistrées manuellement

Ainsi vous pouvez voir et écouter en différé vos enregistrements mais également les télécharger afin de les conserver indéfiniment sur votre ordinateur.

Vos enregistrements de plus d'un mois présents sur le serveur sont effacés automatiquement afin de vous laisser suffisamment de place pour en effectuer de nouveaux.

e. Visualiser et télécharger vos vues panoramiques

L'onglet « panoramique » affiche la liste de tous les panoramiques 360° que vous avez réalisés. Ils sont également disponibles pendant 1 mois. Vous pouvez les télécharger afin de les conserver indéfiniment sur votre ordinateur.

2. DEPUIS UN TÉLÉPHONE MOBILE

a. Contrôler et visualiser vos caméras

Une fois que vous avez ajouté votre caméra à partir d'un ordinateur connecté à internet, deux possibilités s'offrent à vous pour vous connecter depuis votre mobile :

- Dans votre navigateur internet, connectez-vous à l'adresse <u>m.homescope.fr</u> et entrez, si demandé, votre numéro de téléphone SFR et votre code personnel SFR.
- Directement depuis le portail Vodafone Live! rubrique SFR & Moi, cliquez sur «Accès à SFR HomeScope » dans la partie « Mes infos personnelles ». Ce lien vous amènera directement vers votre compte SFR HomeScope.



Astuce : Plus tard, pour accéder plus rapidement au site mobile, nous vous conseillons d'ajouter un favori (ou signet) dans le navigateur de votre téléphone mobile.

À noter : Sur certains web phones, vous pouvez également contrôler votre caméra à distance depuis votre mobile à l'aide d'une application dédiée. Plus d'informations sur les mobiles compatibles sur www.sfr.fr.



Visuel non contractuel

b. Visualiser vos alertes sur votre mobile

En fonction des capacités de votre mobile, vous pourrez recevoir:

• Un SMS indiquant la caméra concernée par la détection de mouvements et un lien permettant de voir la vidéo de l'alerte.

Un MMS

MMS Vidéo : qui contient la vidéo enregistrée lors de la détection de mouvements.

MMS Photo: qui contient une photo prise au moment de la détection de mouvements.

Pour recevoir ces alertes sur votre mobile, renseignez le champ « numéro de mobile » se situant dans l'onglet de configuration de vos alertes sur le site web **homescope.sfr.fr.**

 Si votre mobile est compatible, vous pouvez également recevoir vos alertes e-mails sur votre téléphone.

IV. Respect de la vie privée et législation

1. BOUTON INTIMITÉ

Votre caméra est munie d'un bouton « intimité » présent sur sa face avant. Il vous permet de couper l'accès au système. Lorsque le bouton « intimité » est enclenché (lumière verte allumée), SFR HomeScope se désactive. Les détections de mouvements sont alors désactivées et l'accès vidéo de la caméra est coupé.

Pour réactiver SFR HomeScope, appuyez à nouveau sur le bouton « intimité » : le voyant s'éteint.

Vous disposez d'un délai de 20 secondes vous permettant de quitter

la pièce avant que les détections de mouvements et l'accès vidéo soient à nouveau actifs.



3. VISUALISATION DE VOTRE CAMÉRA À DISTANCE

Lorsque votre caméra est en cours d'utlisation à distance, vous êtes informé par le voyant rouge clignotant « CAMERA » situé sur la face avant de votre SFR HomeScope.

4. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE-DONNÉES PERSONNELLES

Les vidéos enregistrées à l'intérieur ou en dehors de votre habitation doivent respecter les principes protecteurs de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et Libertés. De même que la reproduction et la diffusion des vidéos enregistrées doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

La caméra SFR HomeScope ne doit pas être utilisée à l'extérieur de votre domicile. Tout enregistrement ou diffusion d'images dans les lieux publics doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale préalable.

Les enregistrements de vidéos de personnes physiques filmées à l'intérieur de votre domicile à partir de la caméra SFR HomeScope doit être portées à la connaissance de ces personnes et suppose d'avoir obtenu leur accord exprès.

Vous devez notamment respecter les règles du code du travail en ce qui concerne les relations employés/employeurs.

2. SÉCURISATION DE L'ACCÈS DEPUIS VOTRE COMPTE PERSONNEL AUX VIDÉOS ENREGISTRÉES

Grâce à votre code personnel (voir chapitre II page 11), vous pouvez accéder à votre caméra et aux vidéos enregistrées sur votre compte personnel.

Il vous appartient de préserver la confidentialité de votre code personnel, en particulier, à ne pas le communiquer à des tiers.

Vos enregistrements vidéo sont conservés pendant 1 mois. Après ce délai, ils seront automatiquement supprimés.

V. Conseils et dépannage

1. DESCRIPTION DES INDICATEURS LUMINEUX

a. Dans le cas où vous avez une caméra et un minihub

MINIHUB	ÉTAT	DESCRIPTION	ΑCTION
	•	Démarrage du minihub en cours	Aucune
	F	Pas de connexion au service SFR HomeScope	Le service HomeScope est momentanément indisponible, réessayez ultérieurement
MODE	•	Le minihub est prêt à l'emploi	Aucune Le mode association s'arrêtera automatiquement au bout de 2 minutes
NORMAL		Association en cours du minihub avec votre caméra SFR HomeScope	
	Alternativement	Votre minihub est en cours de mise à jour	Ne pas débrancher le minihub pendant la mise à jour. La mise à jour dure environ 1 minute
	Alternativement	Echec de la mise à jour de votre minihub	Se référer à l'assistance du site internet ou appeler votre Service Client

CAMÉRA		DESCRIPTION	
Voyant ALIM	6	La caméra est fonctionnelle	Aucune
		Votre système est en cours de mise à jour	Ne pas débrancher votre caméra pendant la mise à jour (elle dure environ 1 minute)
Voyant CAMÉRA	-` Ç -	Votre caméra est actuellement en cours d'utilisation	Aucune NB : Vous pouvez couper l'accès à votre caméra en appuyant sur le bouton intimité
	e	Votre caméra n'est pas connectée au réseau	Vérifier que le minihub est bien allumé et fonc- tionne correctement. Vérifier que la caméra n'est pas trop éloignée du minihub. Si cela ne résout pas le problème, recommencer l'association de la caméra à son minihub (voir chapitre II.1)
Voyant	Ð	Votre caméra est connectée au réseau	Aucune
RÉŚEAU	- `C -	Votre caméra est en cours d'association avec votre minihub	Merci de patienter : cet état est transitoire. S'il persiste (plus de 5 minutes), veuillez contacter votre Service Client
	ß	L'association de la caméra avec le minihub n'a pas fonctionné	Recommencer la phase d'association (voir chapitre II.1)

b. Dans le cas où vous avez plusieurs caméras et minihubs



Pour les caméras, reportez-vous au précédent tableau.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **sfr.fr rubrique Assistance>Téléphonie Mobile**



2. RÉSOLUTION RAPIDE

Avant tout appel au Service Client, veuillez vérifier les points ci-dessous :

Ma caméra n'a aucun voyant allumé. Que faire ?

Vérifiez que vous n'avez pas désactivé les voyants de votre caméra. Pour cela appuyez sur le bouton intimité de votre caméra. Si celui-ci s'allume, c'est que tout va bien. Vous pouvez alors réactiver les voyants en appuyant 5 secondes sur le bouton intimité.

Si le voyant intimité ne s'allume pas, vérifiez que votre caméra est bien branchée.

Mon minihub n'a aucun voyant allumé. Que faire ?

Vérifiez que vous n'avez pas désactivé les voyants de votre minihub. Pour cela appuyez sur le bouton d'association WPS au dos de votre minihub. Si celui-ci clignote en vert, c'est que tout va bien. Vous pouvez alors réactiver les voyants en appuyant 5 secondes sur le bouton d'association WPS.

Si aucun voyant ne s'allume, vérifiez que votre minihub est bien branché à l'aide de son câble USB (soit sur votre box internet, soit sur l'adaptateur secteur USB fourni).

J'ai bien ajouté ma caméra sur le site web, mais elle est « injoignable ». Que faire ?

Vérifiez que le voyant réseau de la caméra est au vert fixe. Si ce n'est pas le cas, vérifiez que la caméra ne soit pas trop éloignée du minihub. Si cela ne résout pas le problème, vous devrez réassocier la caméra à son minihub comme indiqué au chapitre II.1 «Ajouter d'autres caméras ».Vérifiez ensuite que le l'état du voyant de votre minihub connecté à votre box internet est vert fixe. Si ce n'est pas le cas :

- Le voyant est rouge, vérifiez que vous avez bien relié votre minihub à une prise réseau disponible sur votre box internet à l'aide du câble réseau fourni.
- Le voyant est orange, clignotant, dans l'ordre :
- 1/ Vérifiez que votre accès internet est fonctionnel,
- 2/ Redémarrez votre box internet,

et sinon rendez-vous sur sfr.fr rubrique Assistance>Téléphonie Mobile.

Je ne reçois pas d'alertes, que faire ?

Vérifiez que l'envoi des alertes est actif et qu'une adresse e-mail ou un numéro de mobile SFR valide sont entrés dans les champs « alerte ». Puis dans les paramètres de votre caméra vérifiez que la détection de mouvement est activée.

VI.Annexes

a. Sécurité d'emploi

Comme pour tout équipement électronique domestique, ne couvrez pas votre caméra ou votre minihub, laissez circuler l'air autour.

Ne la laissez pas directement exposée au soleil, ne la mouillez pas, nettoyez-la régulièrement avec un chiffon doux, très légèrement humide, sans solvant ni détergent.

ATTENTION : N'ouvrez jamais votre caméra et vote minihub : il ne s'y trouve rien que vous puissiez réparer vous-même. Vous annulez la garantie si vous ouvrez votre matériel. Pensez à protéger votre matériel de la foudre et des surtensions électriques.

b. Déclaration de conformité

La caméra (RC8061IR) décrite dans ce guide est conforme aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes établies par la directive RTTE 99/5EG et se conforme avec les directives 99/5/ EEC comprenant les standards suivants :

EMC :

ITE/Wired-EN 55022+24 2006, Wireless_2.4/5G-EN 301489-1/-17V181,

RF:

Wireless 2.4G-EN 300328V171,

SECURITE :

LVD(EN 60950-12006)

Le minihub est conforme aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes établies par la directive RTTE 1999/SEC et se conforme avec les standards suivants :

RADIO :

EN 301 489-1 V1.8.1 (2008-04), EN 301 489-17 V1.3.2 (2008-04)

EMC :

EN 300 328 V1.7.1 (2006-10), EN 301 893 V1.4.1 (2007-07),

SECURITE :

AS/NZS CISPR 22 Class B and AS/NZS 4268:2003

La conformité à ces exigences de ces appareils est exprimée par le marquage :



CONFORMITÉ RoHS

Directive 2002/95/EC sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses (RoHS). La directive européenne portant sur la restriction des substances dangereuses (RoHS) est une directive du marché unique concernant la restriction de certaines substances dangereuses.

Elle cherche à réduire des incidences sur l'environnement en limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses.

c. Recyclage du produit



La présence de ce symbole sur le produit ou sur son emballage indique que vous ne pouvez pas vous débarrasser de ce produit de la même façon que vos déchets courants.

Au contraire, vous êtes responsable de l'évacuation de vos équipements usagés et à cet effet, vous êtes tenu de les remettre à un point de collecte agréé pour le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés.

Le tri, l'évacuation et le recyclage séparés de vos équipements usagés permettent de préserver les ressources naturelles et de s'assurer que ces équipements sont recyclés dans le respect de la santé humaine et de l'environnement.

Pour plus d'informations sur les lieux de collecte des équipements usagés, veuillez contacter votre mairie, votre service de traitement des déchets ménagers ou le magasin où vous avez acheté le produit.